

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 66 (1937)

Heft: 4

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Les articles doivent parvenir à la Rédaction, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg, au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août et septembre), et le 1^{er} des mois de janvier, mars, mai et novembre. Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle.* — *La comptabilité à l'Ecole secondaire.* — *47^{me} Cours suisse de travaux manuels.* — *Remarques sur notre programme.* — *Concours.* — *Bibliographie.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Examens de renouvellement du brevet 1937.

Dessin d'illustration.

Sujets indiqués comme exercices :

1. Phrases, tableau « Semeur », syl., p. 39. Chacun travaille (10 croquis).

2. Phrases du chap. « Le chalet », syl., p. 63 (environ 10 croquis).

3. Les cinq phrases du t. « Ferme », syl., p. 67 (environ 5 croquis).

4. Illustrer les homonymes de : sol, sain, chêne, ver et crête.

5. Illustrer la fable « La belette entrée dans un grenier » (*Nos Lectures*, p. 169).

6. Illustrer la fable « Le lièvre et les grenouilles » (*Nos Lectures*, p. 108).

7. a) Expliquer par le dessin (à main levée) qu'avec un carré on peut faire un rectangle, un parallélogramme, un triangle, ces surfaces restant égales les unes aux autres.

b) Indiquer quelques tracés simples d'une ellipse, connaissant ses deux axes (à main levée).

8. La formation des méandres de la Sarine.

9. Le cône de déjection d'un torrent.

10. Dessin de l'érosion de la molasse.

11. Les demeures des premiers habitants de notre pays : Cavernes, palafittes, huttes.

12. Monuments mégalithiques : menhir, dolmen, allées couvertes.

13. Quelques plantes médicinales : dent-de-lion, benoîte, primèvre, mauve.

14. Quelques fleurs des Alpes : rhododendron, gentiane, edelweiss, cyclamen.

15. Quelques fleurs des champs : coquelicot, bluet, marguerite, narcisse, liseron.

16. Quelques formes de champignons : bolet, morille, lactaire, vesse-de-loup, chanterelle.

17. Quelques croquis de ponts : en bois, en pierre, en dos d'âne, suspendu.

18. Croquis d'attitudes : personnage sciant, rabotant, fendant du bois.

19. Croquis d'attitudes : personnage bêchant, ratissant, portant à deux bras une corbeille ou une caisse à deux poignées.

20. Croquis d'attitudes : personnage tirant un véhicule, poussant un véhicule.

Ces attitudes doivent être exécutées au trait (ombres exclues) comme pour tous les croquis dessinés au tableau noir. Ces attitudes peuvent être représentées à volonté de face, de dos, de profil ou de trois quarts.

2. Examens de fin de cours complémentaires en 1937 (classe d'âge 1918.)

Ces examens sont fixés comme suit :

Fribourg, école de la Neuveville, section française, jeudi 18 mars, à 8 h. ; le même jour, à 8 h. et à 14 h., Fribourg, école du Bourg, section allemande ; Tavel et Guin ; Prez-vers-Noréaz et Neyruz.

Mercredi 24 mars, à 8 h. et à 14 h. : Fribourg école du Bourg, section française ; Schmitten et Wunnewyl ; Morat et Chiètres ; Belfaux et Courtepin.

Mardi 30 mars, aux mêmes heures : Farvagny et Vuippens ; Planfayon et Chevrilles ; Cormondes et Vuilly (Nant) ; Estavayer-le-Lac et Cugy. (N. B. Estavayer, à 7 h. 1/2.)

Mercredi 31 mars, aux mêmes heures : Praroman et Hauteville ; St-Antoine, à 7 h 1/2 ; Domdidier, à 7 h. 1/2, et Cousset, à 14 h.

Jeudi 1^{er} avril, aux mêmes heures : Bulle campagne et Vaulruz ; Romont, à 7 h. 1/2, et Vuisternens-devant-Romont, à 14 h. ; Cheiry, à 13 h. 1/2.

Vendredi 2 avril, aux mêmes heures : Albeuve et Bulle-ville ;

Villaz-St-Pierre, à 7 h. $\frac{1}{2}$, et Orsonnens, à 14 h. ; Châtel-St-Denis (deux séances).

Samedi 3 avril, aux mêmes heures : Charmey et La Tour-de-Trême ; Sivrîez, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et Rue, à 14 h.

Les *prescriptions* suivantes doivent être rigoureusement observées :

1. La répartition des jeunes gens par séance d'examen est du ressort des inspecteurs scolaires qui les font convoquer par les maîtres.

2. Ne sont admis par anticipation d'une année que les jeunes gens qui font valoir auprès de l'inspecteur d'arrondissement un motif sérieux et qui sont candidats au diplôme d'honneur. La liste de ces jeunes gens avec motifs à l'appui doit être soumise à la Direction de l'Instruction publique.

3. La liste des élèves à examiner pour chaque séance, avec l'indication exacte des nom et prénom, filiation, année de naissance, profession, est adressée au moins dix jours à l'avance au Bureau de l'Instruction publique par les soins des inspecteurs scolaires.

4. Chaque maître remet à ses élèves la feuille spéciale d'examen écrit avec le livret scolaire et le matériel indispensable. Les indications de l'entête de la feuille doivent être contrôlées et reconnues complètes et exactes.

5. Les maîtres inviteront les jeunes gens à présenter au jury des ouvrages ou des revues qu'ils auront lus durant le cours d'hiver ou le résultat de recherches personnelles en n'importe quelle branche du programme.

6. Toute communication avec les élèves est sévèrement interdite durant la séance d'examen.

7. L'examen est strictement obligatoire.

3. La Radio à l'école.

La Commission régionale des émissions scolaires de la Suisse romande publie périodiquement des feuillets de documentation relatifs au programme et au développement radiophonique des émissions destinées spécialement aux enfants des écoles.

Les membres du corps enseignant qui, sans abuser de ce moyen auxiliaire de développement intellectuel, sont à même de faire jouir leurs élèves des auditions de la Radio scolaire, sont invités à s'adresser une fois pour toutes à M. F. Barbey, chef de service, d'ici au 10 mars prochain.

4. Enseignement préparatoire de la gymnastique.

Un cours de cadres aura lieu les 6 et 7 mars 1937, à la halle de gymnastique de la Motta, à Fribourg. Le samedi 6 mars est spécialement réservé aux membres du corps enseignant. Les participants sont invités à envoyer leur inscription, pour le 4 mars, à M. Gerster, président du Comité cantonal pour l'enseignement préparatoire de la gymnastique, Gambach, 17, à Fribourg.

Nous recommandons vivement aux instituteurs de s'intéresser à cette question et de prendre part au cours précité, de manière à pouvoir, dans la suite, s'occuper de l'organisation de cours militaires préparatoires.

PARTIE NON OFFICIELLE

La comptabilité à l'Ecole secondaire : **son importance, son enseignement, son rôle pratique et éducatif.** (Causerie donnée à la conférence des maîtres secondaires, à Bulle, le 14 mai 1936.) (Suite.)

J'en viens à la troisième question : Sur quels **points** faut-il insister ?

Une personne qui suit de très près le développement de notre situation économique, surtout celle de nos artisans et de nos agriculteurs, s'exprimait en ces termes : « Quel pas en avant serait réalisé, si l'on pouvait obtenir des exploitations agricoles et artisanales une comptabilité élémentaire, qui ne comprendrait que les bilans d'entrée et de sortie, et le compte de caisse. »

Le *bilan*, voilà précisément un des postes importants d'une comptabilité ; poste dont l'établissement est l'objet de toute espèce de calculs et dont la qualité principale devrait pourtant être la sincérité. Il arrive cependant qu'une entreprise présente des bilans passablement différents suivant qu'ils s'adressent à des prêteurs éventuels qu'il faut allécher, à des créanciers exigeants qu'il faut calmer, ou au fisc. Mais mon intention n'est pas d'ergoter sur les bilans bons ou mauvais que l'on rencontre. Je voudrais m'arrêter à une manière d'envisager le bilan d'une industrie ou d'un commerce.

Il va de soi que cette partie ne peut être abordée qu'après une étude suffisante de l'*inventaire*, puisque le bilan matériel en est le résumé. Il faut avant tout qu'un bilan parle, c'est-à-dire que son examen permette de découvrir immédiatement les renseignements en vue desquels il a été établi. Il renseignera donc non seulement sur l'actif, les dettes et la situation nette, mais l'ordre dans lequel y figurent les diverses catégories de valeurs doit donner d'emblée une image claire de l'état des engagements vis-à-vis des disponibilités. Autrement dit, si j'ai disposé les éléments de mon passif par ordre d'exigibilité, je placerai en tête du membre de gauche les valeurs les plus liquides.

Si le bilan a été établi avec sincérité, il indiquera une situation nette tout à fait exacte, et la comparaison de ce dernier élément dans les bilans successifs permettra d'établir la courbe ascendante ou descendante de sa fortune.